

suivie par les pouvoirs publics en matière d'immigration,—ligne générale qu'il est du reste malaisé de déterminer,—mais aussi à cause de la façon dont le Gouvernement administre le ministère compétent, source d'injustices, de difficultés et d'inégalités de traitement.

Ce mécontentement est triple. Il vient tout d'abord de ce que le Gouvernement ne parle pas haut et clair, ni avec logique, en ce qui concerne l'immigration. Le mécontentement tient ensuite à ce que les lignes de conduite et les pratiques du Gouvernement, telles que les applique la Division de l'immigration, ne sont pas conformes aux intérêts bien compris du Canada ni à ses besoins. Il est dû, en troisième lieu, à ce que ces pratiques sont injustes envers des Canadiens et des non-Canadiens et qu'elles leur suscitent des ennuis sérieux.

En soumettant cette thèse au nom de l'opposition officielle, j'ai voulu fondre ces griefs en une motion,—motion de censure, si l'on veut,—que nous entendons proposer et dont, pour éclairer le débat et en assurer la bonne marche, je donne lecture immédiatement, bien que je ne la propose pas dès maintenant. Nous proposerons donc :

Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots qui suivent le mot "que" et leur remplacement par le texte suivant: de l'avis de la Chambre, la politique d'immigration du Gouvernement n'est pas claire, logique ni cohérente; elle ne répond pas aux besoins ni aux responsabilités du Canada et, dans son application, elle constitue un déni de simple justice à l'endroit de Canadiens aussi bien que de non-Canadiens.

Une des raisons pour lesquelles il est souhaitable et nécessaire que la Chambre soit ainsi saisie de cette affaire est la façon dont le Gouvernement s'est acquitté de l'étude de cette question à la Chambre ces dernières années. La façon dont le Gouvernement s'est occupé de cette question a effectivement privé la Chambre de l'occasion d'étudier de façon intelligente et logique le problème de l'immigration, ainsi que la politique du Gouvernement et ses lacunes à cet égard.

Évidemment, personne n'est plus responsable de cet état de choses que le ministre actuel des Finances (M. Harris) qui a rempli, ces trois ou quatre dernières années, le poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Nous l'avons déjà fait remarquer, le ministre, qui est le leader de la Chambre, et qui est chargé par conséquent de prévoir le travail quotidien du Gouvernement, avait l'habitude de remettre au plus tard possible l'examen des crédits de son ministère.

A la dernière session, nous avons eu les crédits du ministère de l'Immigration environ une demi-heure avant la fin de l'avant-

dernier jour de la session et durant le dernier jour. J'ai alors calculé l'insuffisance du temps que nous avions consacré à l'examen de la politique relative à l'immigration, depuis trois ans. L'an dernier, nous avons déclaré nettement que, si nous n'insistions pas pour que soit consacré plus de temps à l'étude de l'immigration, c'était uniquement parce que le Gouvernement avait attendu au dernier jour pour présenter les crédits de ce ministère. Toutes les mesures étant prises pour terminer la session, si nous avions prolongé le débat, c'eût été un manque de courtoisie de notre part envers Son Excellence, qui était au courant de ces dispositions. Le Gouvernement s'en rendait, d'ailleurs, parfaitement compte. Il avait pris des dispositions pour clore la session et savait qu'il serait impossible, dans les circonstances où l'on présenterait les crédits du ministère, de consacrer assez de temps à une étude appropriée de la question.

Nous présentons donc cette motion dès maintenant parce que c'est la première occasion que nous offre la session de débattre la question comme l'exige l'intérêt du pays, et parce que ces délibérations permettront de concentrer l'attention des députés sur le problème de l'immigration, au sujet duquel la Chambre pourra alors prendre une décision. La question sera ainsi exposée à la Chambre et au pays d'une façon logique et coordonnée.

Le ministre des Finances, en cherchant à établir que la question ne revêtait peut-être pas une telle importance, a observé que l'opposition ne pouvait la considérer comme telle, car elle ne l'avait pas mentionnée dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Vous remarquerez, toutefois, monsieur l'Orateur, que ce débat sur l'Adresse, bien qu'important, n'offre pas l'occasion de discuter sans interruption un sujet unique ni de mener un débat complet sur cette question, à l'issue duquel on pourrait prendre une décision.

Nous abordons le sujet maintenant au lieu d'attendre qu'il soit traité au comité des crédits car nous estimons qu'il s'agit d'une question exigeant une discussion sur le programme du Gouvernement, plutôt qu'une discussion sur les détails des dépenses. Nous nous préoccupons, certes, des détails des dépenses de ce ministère, mais encore plus de l'administration et de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement.

Je crois devoir dire, incidemment, qu'à notre avis, l'objectif principal poursuivi lors de l'institution du comité des crédits est de pouvoir étudier les dépenses en détail. C'est essentiel. Mais, à ce qu'il nous semble, on ne compte pas fournir à ce comité, ainsi qu'on